



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-600

PUBLIÉ LE 19 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **Direction nationale d'interventions domaniales /**

### **RH-formation-communication**

75-2023-10-19-00004 - Arrêté portant délégation de signature aux agents des finances publiques du pôle des gestion des patrimoines privés de la DNID (4 pages) Page 3

75-2023-10-19-00003 - Arrêté portant délégation de signature aux contrôleurs des finances publiques du pôle de gestion des patrimoines privés de la DNID (4 pages) Page 8

75-2023-10-19-00002 - Arrêté portant délégation de signature aux inspecteurs des finances publiques du pôle de gestion des patrimoines privés de la DNID (4 pages) Page 13

75-2023-10-19-00005 - Arrêté portant délégation de signature aux inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques du pôle de gestion des patrimoines privés de la DNID (6 pages) Page 18

### **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Délégation à la Coordination des Politiques d Achat**

75-2023-10-17-00011 - Arrêté directeur modifiant l'arrêté directeur n°75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 du Directeur Général de l'AP-HP, portant délégation de signature en matière de marchés publics pour la DSN signé le 17 octobre 2023 (2 pages) Page 25

Direction nationale d'interventions domaniales

75-2023-10-19-00004

Arrêté portant délégation de signature aux agents des finances publiques du pôle des gestion des patrimoines privés de la DNID

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES**

3 avenue du chemin de Presles

94 417 Saint-Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

RÉFÉRENCES : 2023-29

## **ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux agents des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

Dans le cadre de la gestion des dettes et dépenses de la succession :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 5 000 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 5 000 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 5 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 5 000 €.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation n°2022-09-14-00006 consentie le 14 septembre 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 19 octobre 2023

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 19 OCTOBRE 2023  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
Liste des agents des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom - Prénom</b>
AGZOU Rabia
BOTTON Catherine
CHAUFFOUR Gaël
DELAIGUE Patrick
LEGOUAIL Barbara
TRUONG Hubert



Direction nationale d'interventions domaniales

75-2023-10-19-00003

Arrêté portant délégation de signature aux  
contrôleurs des finances publiques du pôle de  
gestion des patrimoines privés de la DNID



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3 avenue du chemin de Presles  
94 417 Saint-Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

RÉFÉRENCES : 2023-28

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code civil ; notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### ARRÊTE :


**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

Dans le cadre de la gestion des dettes et dépenses de la succession :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 10 000 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 10 000 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 10 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 10 000 €.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2022-09-14-00005 consentie le 14 septembre 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 19 octobre 2023



Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 19 OCTOBRE 2023  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des contrôleurs des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom – Prénom</b>
BAUMANN Jessica
CENTRES Sophie
CHARTIER Anne
GENOUX Jérôme
HATTE Nadine
HUMBERT Nicolas
JARDINE Harinoro
MBOG Nadia
PONCHUT Frédéric
SOLAZ Hélène
TAM Jonathan
URVOY DE CLOSMADÉUC Marie
WYKURZ Philippe



Direction nationale d'interventions domaniales

75-2023-10-19-00002

Arrêté portant délégation de signature aux  
inspecteurs des finances publiques du pôle de  
gestion des patrimoines privés de la DNID

## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

RÉFÉRENCES : 2023-27

# ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de la compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

Dans le cadre de la gestion des dettes et dépenses de la succession :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 50 000 € ;
- les autorisations de paiement jusqu'à 50 000€ ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 50 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 50 000€.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2022-09-14-00004 consentie le 14 septembre 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 19/10/2023

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Alain CAUMEIL

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 19 OCTOBRE 2023 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des inspecteurs des finances publiques

Gestion des patrimoines privés

<b>NOM – Prénom</b>
ADET Elisa
ANSELME Lætitia
BENHAMAMOUCHE Rachid
BRACQ Georges
CARBONNEL Thierry
DELAMBRE Pierre
FOYARD Hélène
LEFLOC Fabrice
L'HOPITALIER Jean-Noël
POISSON Sébastien
POULAIN Sylvie
RATHEAU Johanna
RESTOYBURU Julien
SCHRAMBACH Claire
SINGER Benjamin
SOTTEAU Arnaud
TANCRE Marion
VANDENHOVE Isabelle
VU NGOC Emmanuel
WOLOSZYN Lise





Direction nationale d'interventions domaniales

75-2023-10-19-00005

Arrêté portant délégation de signature aux inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques du pôle de gestion des patrimoines privés de la DNID

## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint-Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

RÉFÉRENCES : 2023-31

### ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le code du domaine de l'État, notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Alain CAUMEIL administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

#### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- tous les courriers, y compris les demandes de prise de possession de valeurs et autres bien détenus par des tiers sans limite de montant, relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes<sup>(1)</sup> dont la gestion a été confiée au domaine ;

---

<sup>(1)</sup> prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

- tous les actes administratifs se rapportant à l'appréhension, la gestion et la liquidation des successions, y compris en déshérence, qui ont été confiées au Domaine ;
- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- les reçus et décharges d'objets, papiers, or, bijoux, sommes d'argent, carnets de caisse d'épargne, titres et valeurs mobilières ;
- la délivrance de legs particuliers ;
- la régularisation des actes notariés engagés par le défunt de son vivant ;
- les autorisations de vendre les biens mobiliers par un tiers dans la limite de 5000 euros ;
- les réquisitions et procès-verbaux de levée de scellés.

**Article 3 :** Délégation est également donnée à effet de procéder à l'ouverture de tous coffres-forts loués par une personne dont l'administration et la liquidation de la succession a été confiée au Domaine, et d'en retirer les objets qui y sont contenus.

**Article 4 :** La présente délégation annule et remplace la délégation n° 2022-09-14-00007 consentie le 14 septembre 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 19 octobre 2023



Alain CAUMEIL

ANNEXE 1 A L'ARRÊTÉ DU 19 OCTOBRE 2023  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
Liste des inspecteurs des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>NOM – Prénom</b>
ADET Elisa
ANSELME Lætitia
BENHAMAMOUCHE Rachid
BRACQ Georges
CARBONNEL Thierry
DELAMBRE Pierre
FOYARD Hélène
LEFLOC Fabrice
L'HOPITALIER Jean-Noël
POISSON Sébastien
POULAIN Sylvie
RATHEAU Johanna
RESTOYBURU Julien
SCHRAMBACH Claire
SINGER Benjamin
SOTTEAU Arnaud
TANCRE Marion
VANDENHOVE Isabelle
VU NGOC Emmanuel
WOLOSZYN Lise

ANNEXE 2 A L'ARRÊTÉ DU 19 OCTOBRE 2023

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des contrôleurs des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

Nom – Prénom
BAUMANN Jessica
CENTRES Sophie
CHARTIER Anne
GENOUX Jérôme
HATTE Nadine
HUMBERT Nicolas
JARDINE Harinoro
MBOG Nadia
PONCHUT Frédéric
SOLAZ Hélène
TAM Jonathan
URVOY DE CLOSMADÉUC Marie
WYKURZ Philippe

ANNEXE 3 A L'ARRÊTÉ DU 19 OCTOBRE 2023

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des agents des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom – Prénom</b>
AGZOU Rabia
BOTTON Catherine
CHAUFFOUR Gaël
DELAIGUE Patrick
LEGOUAIL Barbara
TRUONG Hubert





Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-10-17-00011

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial  
n°75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 du  
Directeur Général de l'AP-HP, portant délégation  
de signature en matière de marchés publics pour  
la DSN signé le 17 octobre 2023

Arrêté Directorial - 2023

modifiant l'arrêté directorial n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

**Le directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêté n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

Vu l'arrêté directorial n°ANA 401 2023 07 0014 nommant Monsieur Raphaël BEAUFRET comme directeur de la Direction des services numériques (DSN), à compter du 25 octobre 2023,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'article 1<sup>er</sup> A de l'arrêté directorial n° 75-2022-07-08-00005 susvisé est modifié comme suit :

“Le Pôle d'intérêt commun « Direction des services informatiques »” est remplacé par le “Pôle d'intérêt commun « Direction des services numériques »”.

L'article 3 D du même arrêté est modifié comme suit :

« au directeur des systèmes d'information (DSI) » est remplacé « au directeur des services numériques (DSN) ».

L'article 4 A Bis du même arrêté est modifié comme suit :

« -Direction des services numériques  
**Monsieur Pierre BLONDE, Directeur par intérim, »**

Est remplacé par

« -Direction des services numériques  
**Monsieur Raphaël BEAUFRET, Directeur, »**

**ARTICLE 2 :**

Le reste de l'arrêté et de ses annexes est sans changement.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté prend effet à compter du 25 octobre 2023.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

Le Directeur Général

**SIGNE**

Nicolas REVEL